

A-t-il l'intention de demander à Radio-Canada de faire une enquête afin de découvrir les responsables de cette dépense inutile de \$35,000 et de demander encore à cette Société de prendre une décision à cet effet?

L'hon. M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de transmettre les vues de l'honorable député à la Société Radio-Canada.

(Traduction)

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): J'ai une question complémentaire à poser. Le secrétaire d'État ne pourrait-il répondre à ma question n° 1207 portant un astérisque et ayant trait à la société Radio-Canada, étant donné qu'il est tellement bien renseigné aujourd'hui sur ce sujet?

L'hon. M. Lamontagne: Je vais me renseigner à ce sujet, monsieur l'Orateur, et je vais faire en sorte de répondre à cette question la semaine prochaine.

(Texte)

CACHETS VERSÉS AUX ARTISTES FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État): Monsieur le président, en réponse à la question posée hier par l'honorable député de Port Arthur (M. Fisher), voici la substance du communiqué émis par la Société Radio-Canada.

Au cours de l'année 1963, la Société Radio-Canada a versé la somme de \$14,770,920 en cachets aux artistes de toutes catégories.

D'après les journaux, le président de l'ACTRA, organisme qui représente les artistes et auteurs de langue anglaise, aurait reproché à Radio-Canada d'affecter à ses services français de radio et de télévision les deux tiers des frais qu'occasionnent les cachets.

Voici les faits tirés des dossiers de Radio-Canada:

Sur le montant global payé à l'ensemble des artistes par Radio-Canada l'an dernier, environ 60 p. 100 sont allés à son service anglais, et près de 40 p. 100 à son service français.

Les cachets versés aux artistes (musiciens non compris) se répartissaient ainsi: 56 p. 100 du côté anglais et 44 p. 100 du côté français.

Les proportions des cachets payés à l'ensemble des artistes, sauf les auteurs et les musiciens, étaient les suivantes: service anglais, 55 p. 100, et service français, 45 p. 100.

Pour les auteurs seuls, (musiciens et autres artistes non compris) les proportions étaient de 57 p. 100 pour le service anglais et de 43 p. 100 pour le service français.

[M. Grégoire.]

Selon les journaux, le président de l'ACTRA aurait dit que les cachets payés aux musiciens se partageaient ainsi: deux tiers pour le service français et un tiers pour le service anglais. C'est précisément le contraire qui est vrai.

Rappelons que les dossiers de Radio-Canada n'indiquent que les paiements faits aux individus, sans distinguer entre les membres des syndicats d'artistes et les non-syndiqués.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. L'honorable secrétaire d'État pourrait-il nous faire le même rapport relativement aux cachets versés aux artistes canadiens tout court, ainsi que la proportion des cachets versés aux artistes étrangers par la Société Radio-Canada?

L'hon. M. Lamontagne: Monsieur le président, je tenterai d'obtenir les renseignements demandés de la Société Radio-Canada, et j'en ferai rapport à l'honorable député.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

FORMULATION DES POLITIQUES FISCALES ET MONÉTAIRES DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Le gouvernement fédéral a-t-il reçu une demande de la part du gouvernement du Québec en vue de permettre aux provinces de concourir à la formulation des politiques fiscales et monétaires du pays?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il est tout à fait impossible de traiter d'une question si importante à l'appel de l'ordre du jour.

L'HABITATION

EXAMEN ULTÉRIEUR DES PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. E. Gray (Essex-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Maintenant que la Chambre a adopté les modifications à la loi nationale sur l'habitation, le ministre étudiera-t-il la possibilité d'accroître la contribution du gouvernement fédéral au projet municipal...

Des voix: Feuilletton!

M. Gray: ...visant l'acquisition de terrains en vue du réaménagement d'un quartier, dans le cœur de Windsor, à des fins commerciales et pour des entreprises semblables partout au Canada?